



BUDGET PRIMITIF 2025

NOTE DE PRESENTATION

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente les principales informations et évolutions du budget primitif 2025.

Comme le budget primitif, elle est disponible sur le site internet de la commune.

INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires, annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le vote du budget a été précédé par l'approbation du Rapport des Orientations Budgétaires par le Conseil Municipal le 03 février 2025. Il s'agit d'une discussion autour des orientations constatées et à venir, de la structure budgétaire communale.

Pour la commune de LA CHAUSSEE SAINT VICTOR, le budget primitif sera voté le 24 mars 2025.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

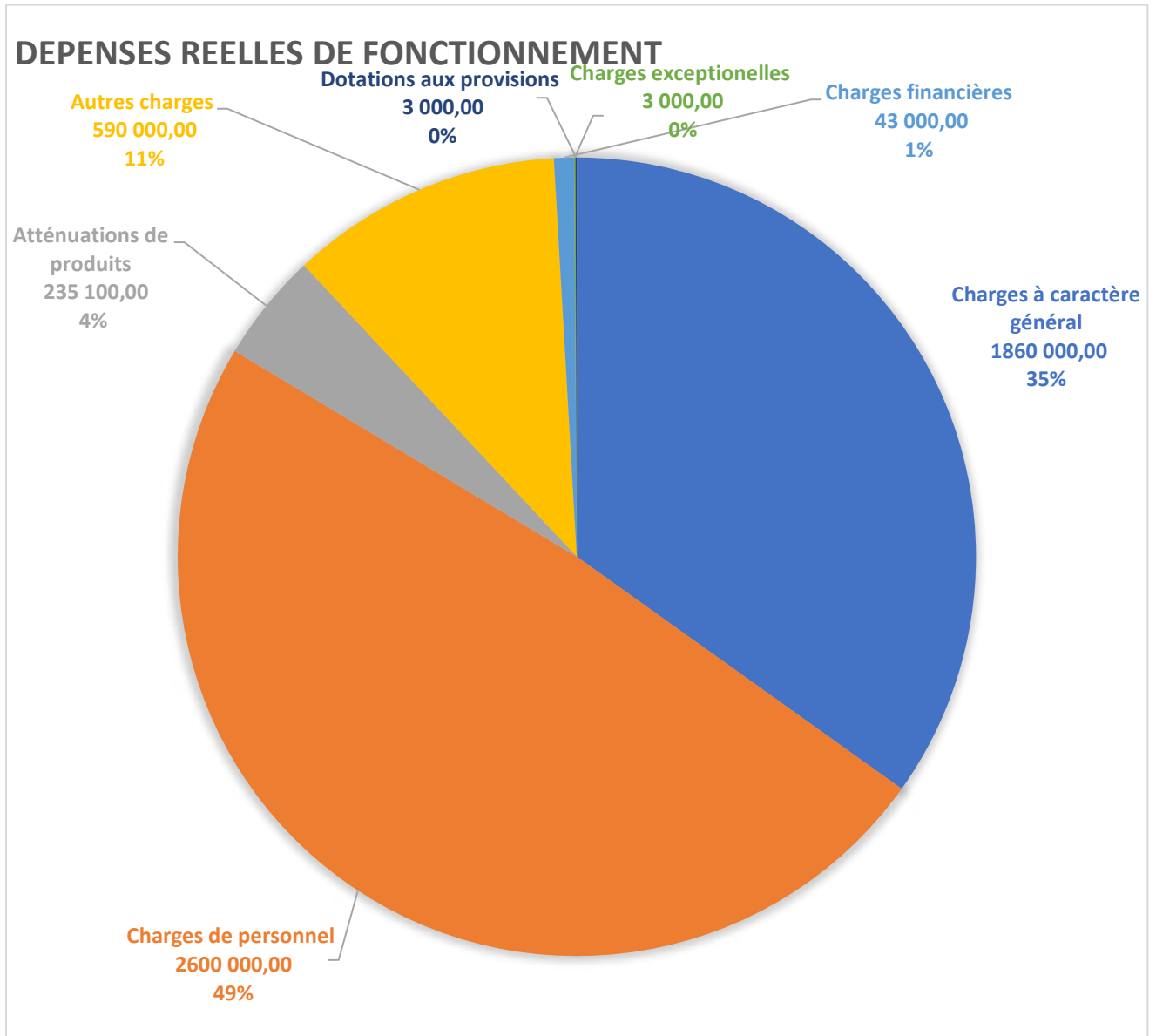
D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Les dépenses réelles de fonctionnement se détaillent ainsi :



Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evolution
011	Charges à caractère général	1 850 000,00	1 860 000,00	0,54%
012	Charges de personnel	2 600 000,00	2 600 000,00	0,00%
014	Atténuations de produits	145 000,00	235 100,00	62,14%
65	Autres charges	598 000,00	590 000,00	-1,34%
66	Charges financières	45 000,00	43 000,00	-4,44%
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	3 000,00	0,00%
68	Dotations aux provisions	3 000,00	3 000,00	0,00%
	Total des dépenses réelles	5 244 000,00	5 334 100,00	1,72%
023	Virement à la section d'investissement	94 050,00	119 900,00	27,49%
042	Transfert entre sections Dot Amorts	240 000,00	265 000,00	10,42%
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	5 578 050,00	5 719 000,00	2,53%

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1,72 % par rapport au BP 2024, soit + 90 k€.

➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011) :**

Elles sont estimées à 1 860 k€. Il s'agit des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services et des structures. Ce chapitre supporte une très légère augmentation de + 10 k€ par rapport à l'année 2024 ciblé par le coût des fournitures pour la modification des nez de marche de l'auditorium du Carroir.

➤ **Les charges de personnel (chapitre 012) :**

Elles s'élèvent à 2 600 k€. C'est la principale dépense du budget de fonctionnement. Pas d'augmentation prévue pour ce chapitre par rapport à 2024.

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014) :**

Les atténuations de produits comprennent la participation de la commune au Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) et le reversement de fiscalité (50%) à Agglopolys pour les nouvelles entreprises situées dans la zone d'activité économique « Parc des Châteaux » conformément au pacte fiscal intercommunal en vigueur à ce jour.

Ce chapitre évolue de façon significative + 62% au regard du budget 2024.

Cela s'explique par, de nouveau, un prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (logements sociaux) à hauteur de 27 k€ pour l'année 2025 et par l'évolution du reversement de fiscalité.

En 2025 le montant prévu au budget est de 200 k€ au regard de 166 k€ réalisé pour l'année 2024.

➤ **Les charges de gestion courante (chapitre 65) :**

Le poste des autres charges de gestion courante baisse par rapport à 2024 de - 8 k€ du fait de l'arrêt du dispositif « un arbre dans mon jardin ».

Il comprend :

- Les indemnités et charges des élus.

- Les subventions versées aux associations pour un montant global de 98 k€
- La redevance versée au Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS) de 209 243 €
- la contribution communale à la crèche PARCADIX d'un montant annuel de 110 630 € pour 10 places.

➤ **Les charges financières (chapitre 66) :**

Les intérêts des emprunts en cours s'élèvent à 43 k€, en légère diminution au regard de 2024.

➤ **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :**

Ce chapitre enregistre des charges exceptionnelles et des titres annulés sur exercices antérieurs.

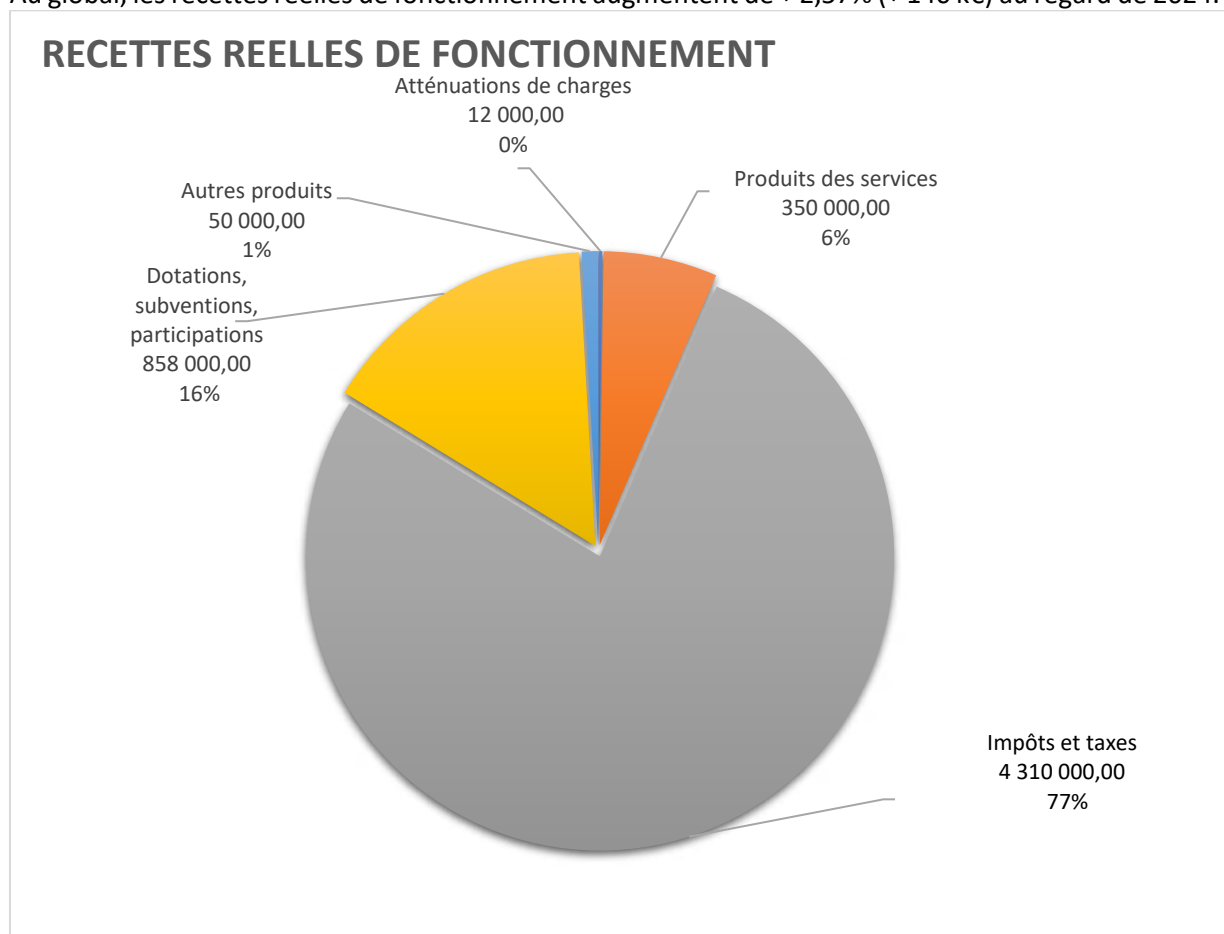
➤ **Les dotations aux provisions (chapitre 68) :**

Les provisions sont faites sur des créances de redevables dont le recouvrement est devenu très compromis.

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, accueils de loisirs et jeunes, occupation du domaine public, recettes culturelles, concessions cimetières...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et Agglomérations et à diverses subventions.

Au global, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de + 2,57% (+ 140 k€) au regard de 2024.



Au budget primitif, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 583 k€, elles se répartissent ainsi :

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evolution
13	Atténuations de charges	12 000,00	12 000,00	0,00%
70	Produits des services	290 000,00	350 000,00	20,69%
73	Impôts et taxes	4 270 000,00	4 310 000,00	0,94%
74	Dotations, subventions, participations	818 000,00	858 000,00	4,89%
75	Autres produits	50 000,00	50 000,00	0,00%
76	Produits financiers	-	-	0,00%
77	Produits exceptionnels	-	-	0,00%
78	Reprises sur amortissements et provisions	3 000,00	3 000,00	0,00%
	Total des recettes réelles	5 443 000,00	5 583 000,00	2,57%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 050,00	36 000,00	2,71%
002	Excédent reporté	100 000,00	100 000,00	0,00%
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	5 578 050,00	5 719 000,00	2,53%

➤ **Les atténuations de charges (chapitre 013) :**

Ce chapitre intègre les remboursements de rémunérations par l'assurance du personnel des agents placés en congé maternité, accident du travail, congé longue maladie ou maladie longue durée. Chapitre stable par rapport à l'année 2024.

➤ **Les produits de gestion courante (chapitre 70) :**

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les recettes de prestations de services à la population, c'est à dire la restauration scolaire, l'accueil de loisirs et l'accueil jeunes, les concessions cimetièrre, et les redevances d'occupation du domaine public. Du fait du nouvel accueil de loisirs, on estime une capacité d'accueil des enfants plus importante et de ce fait plus de recettes.

Au global, il est prévu une augmentation du chapitre de + 21%.

➤ **Impôts et taxes (chapitre 73) :**

Ce chapitre représente l'essentiel des recettes de fonctionnement.

Il comprend :

- Le produit des taxes directes (Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti, Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires) : 2 836 428 €
- L'attribution de compensation : 1 081 869 €
- La dotation de solidarité communautaire : 86 180 €
- La taxe sur l'électricité : 118 446 €
- La taxe sur les droits de mutation : 70 000 €
- La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : 40 000 €

Au regard de l'évolution du coefficient de revalorisation des valeurs locatives, il est estimé une augmentation du chapitre de +1%, soit + 40 k€.

➤ **Dotations et subventions (chapitre 74) :**

Ce chapitre concerne les dotations de l'Etat, principalement les allocations compensatrices pour la taxe foncière des locaux industriels suite à la réforme de l'imposition de 2021, pour 660 k€, augmentation de + 40 k€ par rapport à 2024.

La dotation de solidarité rurale est estimée à 74 k€.

Ce chapitre inclus également les participations de la CAF pour les accueils de loisirs et de jeunes, crèche et RPE (Relais Petite Enfance).

➤ **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :**

Ils proviennent essentiellement des recettes issues des loyers et des locations de salles. Il est prévu une stabilité du chapitre entre 2024 et 2025.

➤ **Reprises sur provisions (chapitre 78) :**

Ce chapitre prévoit des annulations de provisions pour dépréciation faites au chapitre 68 des dépenses de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle regroupe :

- En recettes : les fonds propres, les subventions d'équipements perçues pour les projets d'investissements, le FCTVA, la taxe d'aménagement, et éventuellement les emprunts.
- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers et des travaux sur les biens existants ou des constructions. Ainsi que le remboursement du capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement prévues pour 2025 se répartissent ainsi :

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evolution
0048 à 0132	Opérations d'équipement	4 137 820,79	3 411 072,00	-17,56%
16	Emprunt	122 000,00	140 000,00	14,75%
	Total des dépenses réelles	4 259 820,79	3 551 072,00	-16,64%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 050,00	36 000,00	2,71%
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	200 000,00	0,00%
TOTAL GENERAL		4 494 870,79	3 787 072,00	-15,75%

Les principales opérations d'investissement proposées pour l'année 2025 sont les suivantes :

- Programme de rénovation énergétique de l'école maternelle : 350 k€
- Travaux d'aménagement des vestiaires (stade de football) : 230 k€
- Travaux de voirie Rue de la Voizelle : 360 k€
- Aménagement axe Montprofond 2^{ème} tranche : 500 k€

Pour information, la somme des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 2024 s'élève à 1 224 k€. Cette somme est incluse dans le montant global des opérations d'investissement (3 411 k€) pour l'année 2025.

Pour la construction du centre de loisirs, l'autorisation de programme et d'ouverture de crédits (AP/CP) ouverte en 2021, sera réajustée et clôturée au cours de l'année 2025.

Le remboursement du capital de la dette sur l'année 2025 s'élève à 140 k€ dont 15K€ de dette à rembourser à Agglopolys dans le cadre du transfert des aires multisports à la collectivité.

Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

Les recettes réelles d'investissement (le FCTVA, la taxe d'aménagement et les subventions), s'élèvent à 2 208 315 €.

L'excédent de l'année 2024, est reporté pour un montant de 993 856 € et le virement de la section de fonctionnement est prévu pour un montant de 119 900 €.

Au titre de l'année 2025, il n'est pas envisagé de recourir à l'emprunt pour financer les opérations d'investissement.

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	728 433,62	524 231,66	28,03%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés reportés	723 078,94	463 353,10	-35,92%
13	Subventions	1 263 124,50	1 220 730,81	3,36%
16	Emprunt		-	0,00%
26	Participations et créances	-	-	0,00%
	Total des recettes réelles	2 714 637,06	2 208 315,57	-22,93%
021	Virement de la section de fonctionnement	94 050,00	119 900,00	27,48%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 000,00	265 000,00	10,42%
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	200 000,00	0,00%
001	Excédent reporté	1 246 183,73	993 856,43	-20,25%
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 494 870,79	3 787 072,00	-15,75%

➤ **Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :**

Il comprend les recettes du FCTVA, de la taxe d'aménagement ainsi que les excédents de fonctionnement capitalisés.

➤ **Subventions d'investissement (chapitre 13) :**

Les subventions à recevoir pour financer les investissements (DETR, FNADT, CAF) concernent principalement : la construction du centre de loisirs (358 k€), l'éclairage public (180k€) et l'isolation de l'école maternelle (315 k€).

DETTE

Au 31/12/2024, le capital restant dû est de 1 907 283,54 €, soit une capacité de désendettement de 2.8 années.

Au 31/12/2024, l'encours de la dette par habitant est de 414 €, soit un montant bien inférieur à la moyenne nationale de 710 € (au 31/12/2023), pour les communes de même strate démographique.

FISCALITÉ

En 2025, il sera de nouveau proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe :

- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB : 45,84%)
- Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB : 54,48%)
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS : 15,11%)

La dernière augmentation de fiscalité date de l'année 2011 (hors réforme fiscale/suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales).

EFFECTIF DE LA COMMUNE

Au 1^{er} janvier 2025, les effectifs de la commune sont de :

	Au 1 ^{er} /01/2025
Agents titulaires	48
Agents non titulaires	7
Apprentis	1